

La Maire
Dominique VOYNET

Montreuil, le 2 août 2011

BOUYGUES TELECOM
M. Charles-Hubert THOLANCE
Le Technopole
13/15, avenue du Maréchal JUIN
92366 MEUDON LA FORET

Monsieur,

La ville de Montreuil a décidé d'un moratoire à l'installation de nouvelles antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de la commune.

Cette décision n'est nullement dirigée à l'encontre des opérateurs de téléphonie mobile, avec lesquels nous avons toujours trouvé un esprit de bonne collaboration. Nous savons toute la difficulté de suivre le cahier des charges imposé par l'Etat. La réalisation de votre mission en terme de couverture et de service nécessite la mise en place d'un réseau d'antennes relais dont le positionnement n'est pas toujours simple à trouver. Nous sommes bien conscients que vous respectez la réglementation en vigueur en matière d'émissions d'ondes électromagnétiques.

La ville conteste le bien-fondé de ces normes, qu'elle considère comme trop largement ouvertes, car elles ne correspondent plus à la réalité des connaissances actuelles sur les effets potentiellement nocifs des ondes électromagnétiques sur la santé.

Pour cette raison, en vertu du principe de précaution pour la protection de la santé des Montreuillois, la ville de Montreuil a décidé d'un moratoire à l'installation de nouvelles antennes relais de téléphonie mobile sur le territoire de la commune.

Nous vous informons que la ville opposera un refus systématique à toute demande d'autorisation d'installation d'une nouvelle antenne relais de téléphonie mobile.

De plus, nous vous demandons de surseoir immédiatement à toute installation ou modification sur le parc déjà existant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique VOYNET

